Succession maison suite au décès de ma tante.

Par Lili38

Bonjour,

Ma tante est décédée depuis quelques jours. Elle s'occupait de la maison dont elle était propriétaire avec son frère handicapé qui ne sait pas lire, écrire et est limité dans les déplacements.
Ma tante était son curateur depuis plus de 10 ans.

Maintenant qu'elle est décédée, que va-t-il se passer pour mon oncle? Pour l'instant, je m'occupe de lui en attendant la suite.

Ma tante a mis 9 personnes dans son testament dont une part pour moi. Devant le notaire pour la maison, les votes se font à la majorité?

Si je achète la maison, je dois racheter les parts de ceux qui veulent vendre?

Merci pour votre réponse.

Par Isadore

Bonjour,

Il Va falloir qu'un nouveau curateur soit désigné par le juge des tutelles. Il avertir au plus vite le juge des tutelles du décès de la curatrice.

Je ne comprends pas ce que vous entendez par "vote chez le notaire". On ne vote pas dans le cadre d'une succession.

Si votre tante a légué sa maison à plusieurs personnes, oui va falloir racheter les parts des autres si vous la voulez pour vous seul.

Par TUT03

Bonjour

pour votre cousin, vous devez informer le tribunal de toute urgence, le juge des tutelles va désigner une autre personne pour représenter votre cousin, vous pouvez indiquer au juge si vous ou un autre membre de la famille est volontaire pour remplir cette mission

pour la maison, je laisse le soin à d'autres de répondre

Par isernon

bonjour,

il n'y a pas de vote dans une succession.

le notaire va appliquer le testament et la maison va être en indivision avec tous les héritiers et légataires.

pour acheter la maison, il faut que tous les autres indivisaires soient d'accord.

si votre tante s'occupait de son frère, il est surprenant qu'ayant fait un testament, elle n'ait pas pris de dispositions particulières pour son frère handicapé.

salutations

Par Lili38

Mon oncle qui n'a pas faculté aimerait rester dans la maison mais c'est compliqué.
Si on est plusieurs à vouloir garder la maison (3 sur 9 par exemple). On fait comment?
La maison de mes grands-parents m'intéressent mais si il faut racheter des parts.

Si mon oncle reste seul, il faut contacter l'assistante sociale?

Mon cas est particulier, je l'avoue.

Merci d'avance.

Par TUT03

pour votre oncle (pas cousin en effet), vous pouvez écrire directement au juge des tutelles du tribunal judiciaire de son domicile en signalant l'urgence

ou vous présenter au greffe des tutelles munie du certificat de décès de votre tante, le juge va mandater un professionnel en urgence

en attendant, en effet, il peut contacter une assistante sociale

---
Par Isadore

A l'amiable, pour l'héritage il va falloir trouver un arrangement. Si vous êtes plusieurs à vouloir conserver la maison, soit vous rachetez ensemble les parts des autres, soit vous trouvez une solution pour vous départager.

Faute d'accord, vous resterez en indivision sur le bien. Tout le monde aura le droit d'en profiter, et devra payer les charges au prorata de ses parts.

Sans accord, pour mettre fin à l'indivision n'importe lequel d'entre vous pourra demander à un juge de forcer la vente du bien aux enchères. Vous aurez le droit de participer aux enchères.

Par Lili38

Pour récupérer la maison sachant que je suis le neveu, je dois payer le droit de succession (55%) et éventuellement les parts des autres?

J'aimerais garder cette maison dont mes grands-parents étaient propriétaires mais cela me semble compliqué..Il y a 11 personnes dans le testament dont les frères et soeurs...

Merci d'avance pour votre réponse.